

COMMUNE D'ARTOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

Séance du 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de **Mr le Maire, Jean-Michel VOEGELI**.

CONSEILLERS PRESENTS : Mmes et Mrs Marthe BLOCK, Corinne LANUS, Stéphane TAGLANG, Marc FAHRNER, Pierre KLING, Damien SCHULTZ, Gaël WALTSBURGER, Valentin IFFRIG, Aurore DE PINHO, Yves SCHWOERER, DOLT Joëlle

CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES

Pascal REINBOLD qui donne procuration à Damien SCHULTZ,
Carole ZANELLA

CONSEILLER ABSENT

Antoine HERTH

QUORUM : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves SCHWOERER

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 15 mai 2025
- Attribution et versement du capital décès KROETZ Véronique
- Agence postale communale - Création d'un emploi de permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement du fonctionnaire (art. L332-14)
- Ajout d'un point en cours de séance : remise en état du vestiaire de l'école maternelle

Divers

Désignation du secrétaire de séance

En accord avec Mr Yves SCHWOERER, le conseil municipal désigne Yves SCHWOERER en tant que secrétaire de séance du conseil municipal

Adoptée par 13 voix « pour »

Approbation du PV du 15 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 a été arrêté et approuvé par

Adoptée par 13 voix « pour »

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DU CAPITAL DECES

Décès KROETZ Véronique 10.03.2025 – Agent territorial titulaire

Les proches d'un fonctionnaire peuvent bénéficier d'un capital décès si le décès du fonctionnaire survient alors qu'il est en activité. Les ayants-droits qui peuvent bénéficier du capital décès du fonctionnaire sont les suivants :

- Epoux ou partenaire PACS
- Enfants du fonctionnaire âgés, à la date du décès, de moins de 21 ans ou infirmes et non imposables
- Enfants recueillis au foyer du fonctionnaire âgés, à la date du décès, de moins de 21 ans ou infirmes et non imposables
- Ascendants du 1^{er} degré, de plus de 60 ans et non imposables

Situation familiale de Mme KROETZ née MARTIN Véronique, décédée le 10 mars 2025

Veuve de Mr Jean-Marc KROETZ

Mère de 2 enfants

- Emilie KROETZ ép PELTIER, née le 18/06/1997. âgée de 27 ans au moment du décès
- Camille KROETZ, née le 12/03/2001 âgée de 23 ans au moment du décès

Ascendants 1^{er} degré :

- Son père : MARTIN André, Louis né le 22/04/1941, âgé de 83 ans au moment du décès
- Sa mère : MARTIN née RUDLOFF Marie Bernadette Alphonsine, née le 30 juillet 1946, âgée de 78 ans au moment du décès

Mr MARTIN André et Mme MARTIN-RUDLOFF Marie Bernadette Alphonsine, parents au 1^{er} degré de l'agent décédé ont déposé une demande de versement du capital décès au titre d'ayants-droits, à la Commune d'Artolsheim, administration employeur de Mme KROETZ Véronique. Cette demande est accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires au traitement de ce dossier.

Assiette de calcul du capital décès

Article L712-1 du Code de Gestion de la Fonction publique

L'assiette est constituée de l'ensemble des sommes brutes perçues par l'agent durant les 12 derniers mois complets précédant le décès :

- Le traitement brut
- La NBI
- L'indemnité de résidence
- Le supplément familial
- Primes

Eléments constituant l'assiette du capital décès de Mme KROETZ Véronique

Période retenue : de mars 2024 à février 2025 inclus

Traitement brut : 1.855,88 €

Montant du capital décès : $1.855,88 \times 12 = 22.270,56$ €

Le capital décès n'est pas soumis aux cotisations sociales, ni aux contributions telles que la CSG et CRDS ; Il est exclu de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu la demande et les pièces justificatives déposées en mairie par les ascendants,
Vu que seuls les ascendants sont ayants-droits

Attribue et verse le capital décès de Mme KROETZ Véronique en parts égales, aux ayants-droits suivants :

- Mr MARTIN André, ascendant 1^{er} degré, âgé de 83 ans, non imposable pour un montant de **11.135,28 €**
- Mme MARTIN née RUDLOFF Marie Bernadette Alphonsine, ascendante du 1^{er} degré, âgée de 78 ans, non imposable, pour un montant de **11.135,28 €**

Charge le Maire de l'exécution de ces versements aux ayants-droits à partir du compte 64118 « personnels titulaires-autres indemnités

Charge le Maire de faire la demande de remboursement auprès de l'organisme d'assurance et de prévoyance « RELYENS »

Adoptée par 13 voix « pour »

CREATION DE POSTE - AGENCE POSTALE COMMUNALE

Création d'un emploi de permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement du fonctionnaire (art. L332-14)

A la suite du décès de l'agent titulaire du poste d'adjoint administratif à temps non complet en charge de la gestion de l'agence postale communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **la création d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 15/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2025, pour les fonctions d'adjoint administratif.**

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Adoptée par 13 voix « pour »

REMISE EN ETAT DU VESTIAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE

Ajout approuvé à l'unanimité de ce point à l'ordre du jour en cours de séance

Marthe BLOCK, adjointe aux affaires scolaires, fait part à l'assemblée de la nécessité de remettre en état le vestiaire de l'école actuellement inadapté au nombre d'élèves en maternelle. Un devis a été établi par la menuiserie GEBHARTH à Marckolsheim pour un montant de 5083,20 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide d'engager ces travaux avant la prochaine rentrée scolaire

Accepte le devis de l'entreprise GEBHARTH pour un montant de 5083,20 €

Adoptée par 13 voix « pour »

Divers

CCRM /Répartition des sièges de conseillers communautaires pour le prochain mandat

À la suite du vote à bulletin secret des communes membres de la CCRM, la répartition des sièges des conseillers communautaire pour le prochain mandat a été déterminé selon le principe de droit commun

CCRM lance une opération contre le frelon asiatique et met à disposition des pièges à frelon.

Cession gratuite à la commune de 4 radars de la CCRM

Un contrat de maintenance est proposé pour 400€ HT annuel pour l'ensemble des équipements

Jonction Vergers/Police - avant-projet plan de masse

Le dossier est en cours d'instruction au niveau des différents concessionnaires et un retour est envisagé pour septembre 2025.

Recensement population du 14 janvier au 15 février 2026

Coordonnatrice : Christine CLOUARD

Bibliothèque de l'école

Il y a lieu d'apporter un agencement au mobilier existant de la bibliothèque notamment l'installation de tiroirs dans les placards prévus au rangement des livres. Cet équipement fera l'objet d'offres de prix.

Incidents à la suite d'épisodes orageux du 15 juin 2025

Constat de nombreux débordements sur le réseau eaux pluviales. Un dysfonctionnement des pompes de refoulement situées au bassin d'orage a généré une surcharge du réseau et un refoulement dans les caves des riverains. Mr le Maire a demandé un rapport auprès de Mr BARBIN, responsable SDEA.

Damien SCHULTZ signale qu'au presbytère la gouttière est percée à plusieurs endroits ainsi qu'une arrivée d'eau endommagée située à l'entrée de la cave. Mr Le Maire va relancer l'entreprise de zinguerie.

Pierre KLING s'interroge sur le suivi du transfert du site internet. A l'heure actuelle, le transfert sur la nouvelle plateforme n'a pas encore été réalisé mais la société a déjà été relancée.

Pierre KLING souligne également les manquements au niveau de la propreté et des équipements électriques du « local jeunes » Mr le Maire en prend bonne note et va prendre les dispositions qui s'imposent.

Mr le Maire déplore de nombreux problèmes de voisinage par manque de communication entre les différentes parties.

DATE A RETENIR

- Dimanche 13 juillet 2025 Défilé
- Lundi 14 juillet 2025 9h30 Dépôt de gerbe
10h00 Cérémonie à Richtolsheim
- Jeudi 25 septembre 2025 Conseil Municipal

Mr Le Maire clôture la séance à 19h50

Le Maire,
Jean-Michel VOEGELI



Le Secrétaire,
Yves SCHWOERER

